

Binos

Revue d'informations de la ville de Seysses N°65 - Juin 2010



SOMMAIRE

ÉDITORIAL	P.2
VIE ASSOCIATIVE SOS Football	P.3
JEUNESSE Tournoi de Football	P.3
URBANISME Le Plan Local d'Urbanisme	P.4 &5
ENVIRONNEMENT Le geste éco-citoyen	P.6
TRAVAUX Chemin de Fourtané Rue Cazeneuve	P.6
VIE DE LA COMMUNE Les réalisations du service technique Maison de répit « l'Oasis »	P.7
TRIBUNE LIBRE	P.8
REPORTAGES DU CMJ	P.9
DÉLIBÉRATIONS 25 février - 25 mars - 29 avril	P.10
ÉTAT CIVIL Février - Mars - Avril	P.10
L'AGENDA Juin - Juillet - Août	P.11
INFOS PRATIQUES	P.12

Conception et réalisation :

Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations ; Intervenants extérieurs

Impression: Imprimerie du Parc Imprimé sur papier recyclé - Tirage à 2800 exemplaires

> Toute reproduction, même partielle, est strictement interdite. Mairie de Seysses : 05 62 11 64 64 www.mairie-seysses.fr

ÉDITORIAL

Heureusement qu'elles existent...

a loi de 1901 reconnaît « la liberté pour tout citoyen d'être ou non membre d'une association ». L'article 1 définit l'association comme : « La convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les bénéfices. »



En France, le poids économique et social des associations est énorme. On estime à plus d'1

million le nombre d'associations en activité et à plus de 10 millions les bénévoles qui en font partie.

Le bénévolat constitue l'essence même de la vie associative. Il rassemble à la fois les bénévoles élus en tant que dirigeants associatifs et tous ceux qui régulièrement ou occasionnellement apportent leur aide. Le Conseil Economique et Social a retenu comme définition : «est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial».

Les bénévoles produisent du lien social et leur champ d'action s'étend à tous les domaines de la société. La richesse produite, au sens fédératif du terme, entre les individus est considérable.

Quant aux financements des associations, si les budgets sont très variables suivant la taille et le secteur d'activité, leurs sources sont principalement d'origine publique.

Nous constatons depuis quelques années un désengagement de l'Etat sur ce terrain. Il se traduit par une diminution plus ou moins importante de l'intervention des associations dans des secteurs aussi variés que le social, avec la remise en cause d'actions essentielles pour la vie quotidienne de nombreux concitoyens, ou la culture avec l'impossibilité pour une partie de la population d'y accéder.

Les collectivités locales telles que les conseils régionaux et généraux ont depuis longtemps soutenu les associations, mais elles peuvent de moins en moins compenser les vides engendrés.

Les pressions sur les finances locales sont telles que désormais la presse se fait régulièrement l'écho de communes qui diminuent les subventions aux associations ou leur demandent de participer à telle ou telle de leur dépense.

La ville de Seysses a le bonheur de bénéficier d'un tissu associatif riche; preuve en est avec l'occupation constante de la salle des fêtes, qui ne permet pas, contrairement à d'autres communes, d'en proposer la location aux particuliers.

Cette richesse, nous la devons aux nombreux bénévoles qui donnent leur temps, leur énergie et quelques fois leur argent dans le seul but de proposer un service, une activité ou une aide à nos concitoyens.

Cette chance, nous devons la conserver, ainsi les élus de la commune ont fait le choix de continuer à progresser dans le soutien aux associations en privilégiant celles dont l'action est plus particulièrement orientée vers la jeunesse.

«Les choses gratuites <mark>son</mark>t celles qui coûtent le plus. Elles coûtent l'effort de c<mark>om</mark>prendre qu'elles sont gratuites» César Pavese

Alain PACE

SOS FOOTBALL

e mois de juin est toujours un moment particulier pour le club. Il marque la fin de la saison avec son palmarès, mais il est aussi impératif de préparer la saison à venir.

Certains vont vivre leur première saison, en particulier les tout petits sur le point de prendre le chemin des terrains et de découvrir les joies du football comme on l'aime. L'important pour ces minots c'est bien sûr le plaisir du jeu et la possibilité d'être initiés à la pratique sans l'obligation d'obtenir un quelconque résultat. Pour les plus grands, il faut s'attaquer à bâtir des fondations solides pour pérenniser la place du club parmi l'élite

régionale.

Le vivier doit s'élargir pour prouver que cette association n'a pas pris le train en marche trop tôt.



Les inscriptions pour la saison 2010-2011 sont ouvertes aux enfants dès l'âge de 6 ans (nés en 2004).

Informations: 06.17.57.27.15 ou soseyssesfoot@free.fr





JEUNESSE

LE PAJ: TOURNOI DE FOOTBALL "SANTÉ ET SOLIDARITÉ"

ne journée conviviale dans un esprit sportif et de solidarité... C'est dans le cadre du dispositif « Jeunes Citoyens Supporters » que plusieurs équipes de football ont participé au tournoi organisé le 14 avril par le Point Action Jeunes. Placée sous le signe de la solidarité, cette manifestation a permis à "Médecins du Monde" de collecter de nombreux produits d'hygiène et des denrées alimentaires pour le centre d'accueil de jour pour les SDF de Toulouse.



L'équipe de Seysses





Mohamed FOFANA, joueur professionnel du TFC est venu répondre aux questions des jeunes sur le rythme et l'hygiène de vie d'un sportif de haut niveau. La journée s'est achevée par une séance conviviale de dédicaces et la remise des prix. Plusieurs récompenses ont été décernées aux joueurs telles que "meilleur buteur" ou "équipe la plus fair-play".



LE PLAN LOCAL D'URBANISME, QUE CELA CHANGE-T-IL CONCRÈTEMENT ?

e Plan Local d'Urbanisme (PLU) est entré en vigueur début avril après avoir été approuvé par le Conseil Municipal le 25 février 2010.

Au quotidien, le PLU continuera comme les anciens documents d'urbanisme, à donner des règles précises pour vos projets de constructions, d'aménagements. Evolution notable, le PLU apporte des simplifications dans la façon dont le territoire communal est désormais régi.

Mais le PLU de SEYSSES ne se résume pas à son plan de zonage et à son règlement.

En effet, rappelons que l'élaboration du PLU a été motivée par la nécessité de prendre en compte les évolutions suivantes de la commune et de l'agglomération toulousaine :

- ♦ Une pression foncière croissante;
- ◆ La forte augmentation de la démographie à l'échelle de l'aire urbaine;
- Le développement des transports et des problèmes de circulation afférents.

Aussi, à partir du diagnostic réalisé et des enjeux identifiés pour l'avenir de notre commune, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été défini : il constitue en quelque sorte le squelette du PLU.

Les évolutions choisies en matière de zonage et de règlement traduisent concrètement les orientations du PADD.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) écrit les orientations d'aménagement pour les 10-15 ans à venir sur le territoire communal.

Le rapport de présentation comprend le diagnostic établi, il expose la manière dont les grandes orientations d'aménagement et de développement durable sont traduites concrètement sur le plan réglementaire.

Le règlement sera le plus consulté car il comporte à la fois le nouveau plan de zonage, le règlement écrit, ainsi que la liste des emplacements réservés.

Les annexes sont nombreuses, elles vont des annexes dites sanitaires (assainissement, eau potable,...) aux documents de référence liés aux risques naturels et nuisances diverses.

Illustration au travers de 2 exemples concrets :

Le PLU a pour première orientation d'anticiper et de penser la ville de demain.

A ce titre, il convient de préserver des disponibilités foncières dont l'aménagement dépendra de l'organisation de la desserte et du financement des équipements publics rendus nécessaires.

Les zones ouvertes à l'urbanisation dans les prochaines années se trouvent à proximité du château d'eau, au voisinage de l'école Flora Tristan ainsi que le comblement des dents creuses dans le tissu urbain.

Le PLU a pour quatrième orientation de préserver le cadre de vie par la mise en valeur du patrimoine.

Cinq objectifs ont été poursuivis :

- Conserver les paysages agricoles. Aucun prélèvement n'a été effectué sur ces zones.
- Préserver les espaces urbains de qualité et le patrimoine bâti de qualité.
- Valoriser le centre ville.
- Reconquérir l'eau par la création d'une coulée verte le long du Binos et des règles de recul le long des ruisseaux et canaux.
- Protéger les espaces verts et les espaces boisés du bourg.



Le dossier de PLU est consultable au service urbanisme aux horaires d'ouverture au public :

Lundi: 14h-18h

Mardi : 9h-12h et 14h-18h Mercredi : 14h-18h

Jeudi et Vendredi : 9h-12h

Par ailleurs, le règlement et le plan de zonage sont désormais consultables sur le site internet de la commune.

Le PLU : mode d'emploi

Le PLU comprend 13 zones contre 10 dans les anciens documents d'urbanisme.

Zones anciennes	Zones PLU	Caractère de la zone	Vocation de la zone
UA	UA	Centre ancien, ordre continu et aligné sur rue le plus souvent, cœurs d'ilots aérés à protéger	Mixte : habitats, équipements, commerces/services
UB	UB	Extension du centre ancien, lotissements et ensembles d'habitations	Mixte: habitats, équipements, commerces/services
NB	UC	Habitat diffus	Habitat isolé. Les ensembles d'habitation ne sont pas autorisés.
	UPublic	Pôle équipements publics existant	Equipements publics
UD	Uep	Etablissements pénitentiaires	Etablissements pénitentiaires + logements associés
UF	UEco	Zone d'activités économiques	Zones d'activités industrielles, commerciales et artisanales + logements associés
INAd	AU	A urbaniser sous réserve de la desserte par les réseaux et sous forme d'aménagement respectant les orientations d'aménagement	Mixte: habitats, équipements, commerces/services
INA, IINA	2AU	Urbanisation future après modification du PLU sous réserve d'opérations d'aménagement	Mixte : habitats, équipements, commerces/services
	3AU	Urbanisation future à plus long terme après modification du PLU	Mixte : habitats, équipements, commerces/services
	2AULoisirs	Urbanisation future après modification du PLU vocation tourisme loisirs	Constructions à usage de loisir et d'hôtellerie selon orientations d'aménagement.
	2AUEco	Urbanisation future à vocation d'activités économiques sous réserve de la modification du PLU	Zones d'activités en extension de la zone de la Piche, de Ségla
NC	Α	Agricole	Agricole
	N	N : Naturelle	Naturelle stricte où aucune construction ne sera autorisée
ND		Np : Naturelle paysage	Espaces de respiration dans le bourg et autour du lac de la Piche où des aménagements légers pourront être autorisés
		Nloisirs : Naturelle loisirs	Espace à vocation de sport et loisirs, en continuité du pôle d'équipements sportifs de la Saudrune
		Nb : Naturelle bâtie accueillant de l'habitat isolé existant	Habitat existant, extension mesurée

GESTES ECO-CITOYEN

uite au développement des machines espresso, une véritable avalanche de capsules en aluminium s'entasse dans nos poubelles... Plus écologique que la poubelle classique et plus pratique que le dépôt en boutique, plusieurs établissements sont aujourd'hui habilités à collecter ces capsules. C'est le cas de la déchetterie d'Axe Sud à Roques-Sur-Garonne et du point "Mondial Relay" à Seysses (18, rue Langer- ZA La Piche).

Comment est recyclé l'aluminium...

Compressé en gros blocs, il part ensuite dans les usines de recyclage où il est d'abord broyé, puis fondu. Il sert principalement dans la fabrication d'alliages pour pièces moulées, dans celle des tôles pour le bâtiment ou l'équipement automobile. Quand la qualité et la quantité sont suffisantes, l'aluminium sert pour la fabrication de nouveaux emballages!

Horaires de la déchetterie

En semaine 8h30-12h / 13h30-18h Samedi 9h30-12h / 13h30-18h

Dimanche 9h00-12h

Horaires du Point Mondial Relay

Lundi au Jeudi 8h30-12h30 / 13h30-18h Vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Samedi 8h30-12h



TRAVAUX

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : CHEMIN DU FOURTANÉ

a dernière tranche de travaux d'assainissement du chemin du Fourtané est entrée dans sa phase terminale.

A ce jour il reste à effectuer les contrôles de qualité suivants :

- Eprouver l'étanchéité de la nouvelle canalisation.
- Inspecter télé-visuellement la conduite afin de détecter d'éventuels défauts de montage (aspérités) qui provoqueraient à terme un dysfonctionnement de l'ouvrage.
- Réaliser des essais de compacité du rebouchage de la tranchée pour pouvoir rétablir une chaussée conforme à la bonne circulation des véhicules.
- Vérifier le bon fonctionnement de la station de relèvement ainsi que la conduite de refoulement vers le réseau existant.

Quand tous ces contrôles de qualité auront été effectués, tous les particuliers pourront exécuter leurs branchements privatifs. Ceux-ci pourront être prévus à partir de la deuxième quinzaine de juin 2010.

INFORMATION: Les trottoirs définitifs situés entre les deux ronds points de la route de Muret vont être exécutés. En effet lors des travaux d'urbanisation de cette zone, des trottoirs provisoires avaient été effectués dans l'attente de l'effacement de la ligne électrique, aujourd'hui réalisé.

RUE CAZENEUVE

ne rue sécurisée et étudiée pour tous... Les travaux de la rue Cazeneuve sont achevés. Ils ont notamment permis de refaire la chaussée et de sécuriser les trottoirs.



Des **réflecteurs** avertissent de la présence de ralentisseurs pour une meilleure visibilité la nuit et **des bandes pour les personnes malvoyantes** ont été placées avant et après chaque passage piéton. La rue est bien entendu accessible aux personnes à mobilité réduite.



un réflecteur



une bande pour personnes malvoyantes

LES RÉALISATIONS DU SERVICE TECHNIQUE

ette année l'Occitanie est à l'honneur... Les espaces verts ont été décorés par de nombreuses réalisations du service technique, aussi originales que colorées. Ainsi, on peut voir une carte de l'Occitanie près de l'église et une grande croix occitane sur le massif fleuri de l'amphithéâtre. Des chevaliers placés à l'entrée de Seysses accueillent les automobilistes venus de Muret...





Maison de Répit "L'Oasis"

ffrir un soutien, une présence, aux enfants en fin de vie et à leur entourage, tel est le projet de la maison de répit "l'Oasis" . Cette structure d'accueil, unique en France, implantée sur le parc de la Clinique du Château de Seysses verra le jour d'ici la fin de l'année.



C'est dans un cadre accueillant que les enfants, accompagnés ou non de leurs proches, y séjourneront pour une durée variable. Ce concept de lieu intermédiaire entre le domicile et l'hôpital permettra aux enfants d'accéder à des soins et à des activités ludiques et récréatives (espaces de jeux).

Financée en grande partie par le Ministère de la Santé et menée par la Croix Rouge, cette action s'inscrit dans le cadre de l'action gouvernementale de soins palliatifs 2008/2012.

D'une durée de 3 ans, la phase expérimentale du projet permettra, à terme, de développer d'autres maisons de répit en France afin de venir en aide aux enfants victimes de maladies incurables.

La pose de la première pierre de l'Oasis a été effectuée le 15 avril par Olivier Brault, Directeur Général de la Croix Rouge, Loïc Armand, Sous-préfet, Alain Bertrand Conseiller Général, Alain Pace, Maire de Seysses, en présence de familles endeuillées. Un nouvel élan d'espoir pour près de 170 familles concernées par les soins palliatifs pédiatriques en Midi Pyrénées.







TRIBUNE LIBRE

En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le magazine municipal aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

MAJORITÉ MUNICIPALE

LES SERVICES PUBLICS EN PERIL

Un service public est une activité exercée par différents acteurs sous l'autorité et le contrôle de l'Etat dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général avec trois grands principes : la mutualité, l'égalité, la continuité. Il vise à garantir à chaque citoyen l'accès à l'ensemble des biens et des services fondamentaux, quel que soit son niveau de revenu et son lieu d'habitation. En France, après la seconde guerre mondiale, des entreprises publiques sont créées pour rendre plus efficace l'effort national. Dans les années 1970-1980 de nouveaux concepts de gestion voient le jour, visant à augmenter les bénéfices des sociétés en réduisant fortement les coûts. Ces trois dernières années, 100 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés. Les services sont de plus en plus démunis face à une demande croissante du public.

France Télécom, EDF, GDF, ne sont plus des entreprises publiques depuis 2004 mais des sociétés privées. La Poste est désormais en concurrence sur ses trois compétences : le transport du colis fret, le courrier et la banque. La fermeture des bureaux de poste aura de graves conséquences notamment en milieu rural...

L'éducation est mise à mal par le non remplacement des professeurs partant en retraite et la diminution des moyens financiers. Que deviendront aussi nos universités ? Après l'autonomie, verrons-nous la concurrence ? La privatisation ?

L'accueil des jeunes enfants est préoccupant : fermeture de classes maternelles et création de 8000 places de jardin d'éveil pour les 2 à 3 ans avec un adulte pour 8 à 12 enfants. Le personnel des crèches est lui aussi revu à la baisse.

L'hôpital est en situation de rupture et dénonce le manque de moyens tant humains que financiers. Nous sommes déjà, dans une médecine à deux vitesses.

La carte judiciaire a entériné la fermeture de 178 Tribunaux d'Instance sur 473 et de 23 Tribunaux de Grande Instance sur 181.

Les services publics sont de nos jours considérés comme des obstacles à la concurrence et à la compétitivité. Leur objectif était de servir tous les usagers dans un souci d'égalité. Ils étaient un exemple pour le monde, nous sommes en train de les sacrifier sur l'autel de la rentabilité.

OPPOSITION MUNICIPALE

Du nouveau dans le groupe d'élus « MVAS »!

Depuis peu, nous avons enregistré la défection de notre collègue, Sylviane FOLCH, retenue par des obligations familiales et professionnelles, qui l'empêchaient de s'investir pleinement dans sa mission d'élue locale. Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre groupe un petit nouveau, Paul NAVARRO.

Seyssois depuis 1962, marié à une Seyssoise, il a quitté la commune pour suivre une carrière dans la marine et ensuite dans la police nationale où il s'est hissé au statut de chef d'un groupe de la police Marseillaise.

A l'heure de la retraite, il revient résider dans sa commune et afin de servir ses concitoyens, comme il l'a toujours fait pendant son activité professionnelle, il s'engage dans la gestion des affaires communales et ressent aujourd'hui comme un « véritable honneur » d'être élu municipal.

Par ailleurs et sous l'impulsion de Paul NAVARRO, nous avons réactualisé le site Internet de notre groupe « mvaseysses.org », qui devra nous permettre de communiquer avec les Seyssois sur la vie de la collectivité, telle que nous la percevons.

L'opposition à la gestion municipale n'est pas un dénigrement systématique des prises de position de la majorité municipale, mais plutôt une analyse lucide des choix et orientations que celle-ci devrait prendre dans le bien de la collectivité, surtout en cette période de grande mutation (réforme des collectivité territoriales), nécessaire à l'assainissement financier d'un grand nombre de collectivités, au rang desquelles notre commune détient une place de choix !!

Retrouvez toutes ces infos, sur notre site Internet « mvaseysses.org ». Le groupe « Mieux Vivre à Seysses ».

LES REPORTAGES DES JEUNES CONSEILLERS MUNICIPAUX



ans le cadre de leur projet "Comprendre sa ville", les jeunes élus vous proposent leurs reportages.

MAIRE DE SEYSSES

ous avons été reçus par Monsieur Alain Pace, Maire de Seysses, qui a répondu à nos questions...

Tout d'abord Monsieur Le Maire nous a expliqué son parcours pour arriver à la fonction qu'il occupe actuellement.

Alain PACE était adhérent d'une association : le SOS (Sport Olympique Seyssois, activité foot), quand Monsieur FOULQUIER, Maire de Seysses, lui a demandé en 1995 de faire partie de ses conseillers municipaux, ce qu'il a accepté. Il a été responsable des associations, puis d'autres missions se sont rajoutées. En 2001, l'équipe municipale lui a proposé d'occuper le poste de premier adjoint au Maire.

En 2008, Monsieur FOULQUIER ne se représentant pas, il se présente tête de liste. La liste qu'il menait a remporté les élections, c'est ainsi qu'il est devenu Maire de Seysses.

En quoi consiste votre travail?

Le Maire, premier magistrat de la commune est élu pour 6 ans et gère une équipe de 28 élus. Il est **responsable de l'ensemble des activités de la commune** et a en charge tous les services municipaux soit 96 employés.

Il **réglemente la ville** en prenant des « arrêtés », et fait appliquer toutes les décisions débattues et prises lors du Conseil Municipal (réunion d'élus présidée par le Maire).

Il est garant de la sécurité et de la salubrité de tous les espaces et lieux publics. Il reçoit chaque semaine tous les Seyssois qui en font la demande. Il est délégué à la **Communauté de Communes "Axe Sud"** (Seysses, Lamasquère, Frouzins et Roques) qui gère la petite enfance, la restauration scolaire, l'école de musique et la collecte des ordures ménagères.

Quel est votre métier en dehors de votre fonction de Maire?

Je suis cadre de la fonction publique, mais comme Seysses est une ville importante, je suis "détaché", je passe 80% de mon temps de travail au service des Seyssois.

Que faut-il pour devenir Maire?

Il n'y a pas de diplôme requis, il faut avoir envie de s'occuper des affaires de la commune, aimer le contact humain et posséder la volonté de régler les problèmes qui se posent au quotidien. Il faut savoir rassembler et être juste.

LE DICO DES MOTS

<u>Tête de liste</u>: c'est être le premier représentant d'une liste de personnes se présentant aux élections.

<u>Suffrage</u>: c'est le droit de vote pour tous les citoyens.

<u>Magistrat</u> : c'est une personne exerçant la profession de rendre la justice ou de requérir au nom de l'État.

<u>Salubrité</u> : caractère de ce qui est salubre, de ce qui est sain...propre... <u>Communauté de Communes</u> : ce sont des communes en général proches les unes des autres qui mettent des moyens en commun pour améliorer le service public.

LA POLICE MUNICIPALE

ous avons reçu Denis DELORME policier municipal à SEYSSES qui a bien voulu répondre à nos questions.

Pourquoi avez-vous choisi ce métier?

J'ai choisi ce travail pour la diversité des missions et le contact avec les citoyens.

Qui est votre supérieur hiérarchique?

Monsieur PACE, maire de SEYSSES et en son absence, le maire suppléant.

<u>Êtes-vous armé</u>?

Je n'ai pas d'arme à feu, je possède une "TONFA" (matraque américaine) et une "GAZEUSE" (bombe lacrymogène de défense).

<u>Pouvez vous nous donner quelques exemples des missions que vous accomplissez</u>?

Relation et médiation : voisinage...

Prendre des arrêtés à la demande et au nom du maire.

Gestion du service des objets trouvés.

Etat civil : tous les actes de reconnaissance, changement de nom, mariage, décès, baptême républicain, mentions diverses...

Gérer les permis de détention de chien de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

Urbanisme: attribution des numéros des maisons, attestation de logement vacants, constat logement insalubre.

Placement et encaissement des commerçants du marché de plein vent, le vendredi matin.

Funéraire: pose de scellés sur les cercueils, pose de bracelet au défunt, assister aux soins de conservation, aux exhumations, aux arrivées de corps. Gestion du cimetière.

Voilà une vue très large de mes missions de terrain.

Depuis combien de temps êtes-vous policier municipal?

Cela fait 11 ans que je suis policier municipal.

Comment devient-on policier municipal?

Le policier municipal dépend de la fonction publique. Il faut passer un concours de catégorie C et suivre une formation de 6 mois. Il faut être majeur et avoir un casier judiciaire vierge.

Nous remercions Denis DELORME qui a changé son emploi du temps pour venir répondre à nos questions.





DÉLIBÉRATIONS

Les principales délibérations du Conseil Municipal

25 février

- ◆ Approbation du Plan Local d'Urbanisme
- ◆ Cession d'un terrain à l'euro symbolique au SIAS
- ♦ Liste des marchés publics conclus par la Ville en 2009
- ♦ Bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la ville en 2009

25 mars

- ◆ Vote du budget primitif du lotissement Segla pour 2010
- ◆ Demande de subvention au Conseil Général de la Haute-Garonne pour la réfection du chauffage du gymnase et du dojo
- Attributions des subventions aux associations
- ◆ Vote du taux des 3 taxes directes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti)

29 avril

- ◆ Dénomination d'une voie : Route de Toulouse
- ◆ Vote des Comptes administratif et de gestion 2009
- Affectation des résultats 2009
- Budget annexe SEGLA
- Budget supplémentaire 2010
- Subvention exceptionnelle
- ◆ Demande de subvention Acquisition d'une benne

Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité : www.mairie-seysses.fr, rubrique : Vie Municipale / Délibérations.

NAISSANCES

FÉVRIER

02/02 Agathe BRESSON OULD'ALI

02/02 Yoan VILLIEZ Léna CETOUT 24/02 27/02 Lilou LIN

MARS

05/03 Anaëlle DAVID

06/03 Léna LEHMANN CHAUMEIL

06/03 Chiara MARCHESI 11/03 Ewen WILLEMANN 12/03 Léa POURCEL 12/03 Aaron MOURETTE 19/03 Lucas SAYAH - - POTEL 20/03 Nathan JOSEPH

27/03 Alexandre ROY

AVRIL

02/04 Nisa DURAN

04/04 Alexandre GARGOUCH 07/04 Sébastien CANTAL 16/04 Maëlis RAPEAUD 18/04 Capucine LE BRIS 23/04 Corentin BRISSEAU 29/04 Esther-Jade VAN DAMME

MARIAGES

AVRIL

10/04 Eleni VLACHOS & Mikaël GINESTY 17/04 Adeline GONZATO & Yannick LEFEBVRE

DÉCÈS

FÉVRIER

19/02 Bernard SOAVE 22/02 André MULLER 27/02 Christian PEREZ

MARS

01/03 Armida TORRESIN veuve BAQUÉ

13/03 Roger GAY 20/03 Victor SANTOS

06/04 Bernard WIORFK

12/04 Elise CANER epse BARONCHELLI

19/04 Hubert ANTONINI 22/04 Jean DERRIEUX 30/04 Yi XONG

GESTES CITOYENS

Partageons le trottoir...

Afin que tout le monde puisse profiter pleinement de la ville et de ses installations, il est primordial que chacun prenne conscience des autres...

Pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite (en fauteuil, en poussette...), pensez citoyen!





- 1/ Garez-vous sur des places de stationnement et non sur le trottoir.
- 2/ Placez vos poubelles de manière à faciliter tout déplacement sur le trottoir.
- 3/ Respectez les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.







Juin

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 24 à 20h30 : Salle du Conseil 8 rue du Général de Gaulle (1^{er} étage)

ENFANCE ET JEUNESSE

Du 7 au 25 juin au SEJ : inscription pour les vacances scolaires.

SERVICE CULTUREL

Mercredi 16 à partir de 15h à la médiathèque : Animations, contes, chants aux couleurs occitanes. Animation tout public.

Vendredi 18 Juin à partir de 9h30. Animations occitanes du marché.

CCAS

Mardi 22 à 14h, à la salle des fêtes. Point Rencontre Seniors : « Quelle place pour les grands-parents aujourd'hui ? »

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

PETANQUE SEYSSOISE

Mercredi 16: Doublette 55 ans et +

COMITÉ DES FÊTES

Lundi 21 : Fête de la musique au Parc de la Bourdette animée par l'orchestre "Brigitte BES et ses Bichons" Informations : 06.11.03.36.06

CLUB DU JÈME AGE

Jeudi 24 à 12h30 : repas de clôture du 1er semestre. A la salle des fêtes.

VIVRE ENSEMBLE AUX AUJOULETS

Mardi 15 à 20h30 : Jeux de cartes Jeudi 17 à 20h30 : Initiation à

l'informatique

Samedi 19 à 13h00 : Jeux en réseau Jeudi 24 à 20h30 : Soirée culturelle

Samedi 26 à 19h00 : Repas

Tous les dimanches matin : jogging

Contact : 05.61.56.16.02

http://aujoulets.couloume.free.fr/

JOGGING CLUB SEYSSOIS

Tous les samedis à 9h30 au lac de Paucheville à Frouzins.

Tél. 05.61.56.33.41 / 06.03.88.75.45

Juillet.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

CLUB SKI MONTAGNE

Dimanche 4 : Etang de Bassiver. Cirque lacustre. Espagne.

Dimanche 11 : Col de la Géla. Isards, cirque de Barroude (65).

Dimanche 18: Etang du Garbet. Lacs et flore (09).

Dimanche 25: Tarbésou. Lacs et parcours en crêtes (09).

Renseignements: 05.61.56.11.31

COMITÉ DES FÊTES

Mardi 13 : Feu d'artifice au stade Savignol.

Bal au parc de La Bourdette avec disco mobile.

Aout.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 à 20h30 : Salle du Conseil 8 rue du Général de Gaulle (1^{er} étage)

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES : FETE LOCALE

Vendredi 20 à 21h : Retraite aux flambeaux (départ de la place) - Bal avec l'orchestre "Sankara"

Samedi 21 à 22h:

Bal avec l'orchestre "Dune"

Dimanche 22 à 18h : Apéro-concert

Dimanche 22 à 22h :

Bal avec l'orchestre "Tropica"

Lundi 23 à 22h : Bal avec l'orchestre "Backstage" et feu d'artifice au stade Savignol.

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

PETANOUE SEYSSOISE

Lundi 23 : Concours des Artisans et Commerçants - Triplettes

CLUB SKI MONTAGNE

Dimanche 1^{er} : Etangs de la Frêche. Lacs, flore et panorama (31).

Dimanche 8: Pic de la Journalade. Vue sur la Pic des 3 Seigneurs (09).

14 et 15: week end à l'Etang de Fourcat. Nuit en refuge. Lacs, site grandiose et sauvage (09).

Dimanche 22 : Etang de Couart. Vallée isolée, chaos granitiques (09).

28 et 29 : week end Turon de Néouvielle. Nuit en refuge. Lacs, flore et panorama (65).

Renseignements: 05.61.56.11.31

Septembre

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 30 à 18h30 : Salle du Conseil 8 rue du Général de Gaulle (1^{er} étage)

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Mercredi 1er

Pensez à les sortir la veille! Inscription en mairie: 05.62.11.64.64

INSCRIPTIONS ART' EXPO

Jusqu'au 30 septembre

Le salon se tiendra les 23 et 24 octobre. Il est ouvert à tous les amateurs souhaitant exposer leurs œuvres (peinture, sculpture, dessin, photographie, gravure).

Renseignements: 05.62.23.00.63 ou mediatheque@mairie-seysses.fr

FÊTE DES ASSOCIATIONS

Samedi 4 à partir de 13h30

Au complexe sportif Savignol Jeux et activités gratuits pour tous!

En savoir plus : www.mairie-seysses.fr

NOUVEAUX HORAIRES DES SERVICES MUNICIPAUX

DEPUIS LE 3 MAI

Hôtel de ville

En semaine 9h-12h / 14h-18h

Le samedi 9h-12h

Service enfance et jeunesse

Lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-10h et 16h-17h30

Mercredi et vacances scolaires 8h30-10h



ACCUEIL DE LOISIRS ET SÉJOURS D'ÉTÉ

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

Service enfance et jeunesse

Inscription du 7 au 25 juin au SEJ.

Au programme : ateliers manuels, bricolage, ateliers cuisine, ateliers sportifs, sortie piscine...

Point Action Jeunes

Chantier-loisirs en partenariat avec le SIVOM, sorties piscine, mini-séjour, activités sportives...

HORAIRES D'ÉTÉ DES SERVICES MUNICIPAUX



DU 5 JUILLET AU 28 AOÛT

Hôtel de ville

En semaine 9h-12h / 14h-18h

Le samedi fermé

Service enfance et jeunesse

Ouvert de 7h30 à 18h30 (fermé du 2 au 13 août). Entrée par le portail côté dojo de l'école Paul Langevin

Médiathèque

En semaine 8h-13h

Le samedi 9h-12h

Point Action Jeunes

Ouvert du 5 au 30 juillet de 9h à 12h et de 13h à 19h

HORAIRES D'UTILISATION DES OUTILS DE BRICOLAGE BRUYANTS

L'été approche, le bourdonnement des tondeuses aussi!

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 réglemente les horaires d'utilisation des outils de bricolage et de jardinage bruyants (tondeuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc.) afin d'éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

 Les jours ouvrables
 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

 Les samedis
 9h00 à 12h et 15h00 à 19h00

 Les dimanches et jours fériés
 10h00 à 12h et 16h00 à 18h00

Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions financières.